

Formation SI1 : S'approprier le RGPD dans les organisations sociales et médico-sociales

🕒 1 jour

📅 Dernière modification le 3 novembre 2021

Présentation

Vous souhaitez comprendre l'impact du règlement général européen sur la protection des données personnelles (RGPD) au sein de votre organisation afin de construire et mettre en œuvre votre plan de convergence.

Objectifs de la formation

- ✓ Connaître les effets de droit et d'organisation induits par le RGPD décliné au sein d'un organisme gestionnaire du secteur social et médico-social.
- ✓ Evaluer la portée de l'exception d'interdiction de traitement des données sensibles appliquée au secteur.
- ✓ Mesurer le niveau de responsabilité de la personne morale et des personnes physiques.
- ✓ Evaluer la responsabilité des sous-traitants et la nécessité de réviser les contrats.
- ✓ Apprendre à développer une approche par le risque.
- ✓ Préciser la répartition des rôles du délégué à la protection des données (DPO) et du responsable des traitements.
- ✓ Envisager les préalables au lancement du projet de convergence.

Public

- ✓ Directeurs(rices) généraux, DPO (ou futurs DPO), référents informatique et libertés, dirigeants élus et tout professionnel en charge de la démarche de convergence RGPD au sein d'un organisme gestionnaire du secteur social et médico-social
- Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Pré-requis

Aucun.

Programme

Demi-journée 1

- Comment le RGPD s'inscrit dans une évolution (récente) du droit
- La genèse du RGPD.
- Les mots du RGPD.
- Les 8 principes cumulatifs du RGPD.
- Les conséquences de la mise en œuvre du RGPD pour un organisme gestionnaire.
- Le délégué à la protection des données (DPO).
- Les risques en cas de non-respect de la réglementation.
- Le RGPD combien ça coûte ?
- Les principales références et où les trouver.
- Lecture expliquée et commentée du RGPD.

Demi-journée 2

- Déterminer le statut de l'organisme gestionnaire vis-à-vis du RGPD.
- Construire le programme de conformité.
- Mettre en œuvre les mesures correctives.

- ✓ Gérer les droits des personnes concernées.
- ✓ Créer une organisation de la conformité.
- ✓ Gérer la conformité dans les contrats.
- ✓ Obtenir une certification.
- ✓ Maintenir sa conformité dans le temps.
- ✓ Gérer un contrôle de la Cnil.

Les plus de la formation

- ✓ Exposé.
- ✓ Etude de cas.
- ✓ Brainstorming numérique.
- ✓ Checking.

Évaluation

- ✓ La validation des acquis se fait tout au long de la formation à travers des exercices d'application et des études de cas
- ✓ Un questionnaire d'évaluation des acquis est remis à chaque participant au terme de la formation

Formations complémentaires

- ✓ RGPD Cycle de vie des données : maîtriser le cycle de vie des données personnelles - SI6
- ✓ RGPD Rendre effectif les droits des personnes - SI7
- ✓ RGPD - Traitements de données personnelles : maîtriser les risques et assurer la sécurité - SI8

Dates

En inter - Présentiel:

- ✓ Pas de session prévue prochainement

En inter - Distanciel:

- ✓ Pas de session prévue prochainement

Formation disponible en intra

Une formation intra c'est :

- ✓ Une analyse précise de votre demande
- ✓ Une proposition détaillée de formation
- ✓ Une formation planifiée en concertation avec le centre de formation

Sur devis seulement.

Organisme de formation enregistré
sous le numéro 11 75 54735 75.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

nexem.fr/formation
formation@nexem.fr
Tél : 01 55 45 33 02